

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2025 - 21322 - 2010 B 07322 - 528 590 250 - A.P RENOV

IMPOT SUR LES SOCIETES

2024

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Embrayé à date de service

Exercice ouvert le

01/01/2024

et clos le

31/12/2024

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

SARL
RAMOS ALEXANDRE

AP RENOV

SIRET

5 2 8 5 9 0 2 5 0 0 0 0 2 3 Mél : ap.renov.alex@gmail.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

25 ch des pelouses d'Avron
93360 NEUILLY PLAISANCE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B

ACTIVITÉ

Activités exercées

MACONNERIE GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0 Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

19 499

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44
septies

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale,
art. 44 quindécies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F

CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G

ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

EBP COMPTABILITE ELITE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

I

Nom et adresse du conseil :

MR RUI DE ROSE
13001 MARSEILLE

Tél : 0496120778
0496120778

Tél :

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Date 07/03/2025

Lieu : NEUILLY PLAISANCE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire : M

RAMOS ALEXANDRE

GERANT

Signature :

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2024
Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):										
* SARL, tous les associés;										
* SCA, associés gérants;										
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités										
* SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										
Montant des sommes versées:										
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits										
à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement										
à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6										
Indemnités forfaitaires Remboursements Indemnités forfaitaires Remboursements										
1 2 3 4 5 6 7 8										
ALVES RAMOS ALEXANDRE										
GERANT										
25 chemin des pelouses d Avron 9336 neuilly plaisirance										
150 2024 28 151										
MARTINS LOPES PEDRO MIGUEL										
ASSOCIE										
25 chemin des pelouses d Avron 9336 neuilly plaisirance										
150 2024 25 580										
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %										
0% 15% 19%										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽²⁾ 53 731										
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONLS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise		AP RENOV		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		25 ch des pelouses d'Avron		93360 NEUILLY PLAISANCE		
SIRET		5 2 8 5 9 0 2 5 0 0 0 0 2 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 1 2 1 2 4		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles {					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	36 426 030	16 263	20 163	
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	36 426 048	16 263	20 163	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	28 000 052	28 000	
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	12 159 070	12 159	
		Autres * (3)	072	747 074	747	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	39 761 086	39 761	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	80 666 098	80 666	
	Total général (I + II)		110	117 092 112	16 263	100 829
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	6 000			
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	600			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131 132				
	Report à nouveau	134	19 323			
	Résultat de l'exercice	136	15 410			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142	41 333		
Provisions pour risques et charges		Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	11 784			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	21 743			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169 11 821 172	22 922			
	Comptes courants d'associés	173	14			
	Autres dettes	175	3 033			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III		176	59 497		
Total général (I + II + III)		180	100 829			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	6 682	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182 23 323	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184 27 976	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL AP RENOV

Néant ☐

Exercice N clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	{ Biens	dont export et livraisons	{ 215	214	
		Services *	intracommunautaires	{ 217	218	220 591
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	28 000
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	386
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	248 977

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	51 917
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)				242	86 633
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		244	2 969
	Rémunérations du personnel *				250	66 632
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	26 982
	Dotations aux amortissements *				254	7 721
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI				255	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	6
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	242 859

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 270 6 118

Produits financiers (III) 280 8 Charges financières (V) 294 600

Produits exceptionnels (IV) 290 27 976

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 300 15 168
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348

Impôt sur les bénéfices * (VII) 306 2 925

2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 15 410

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 15 410 314

REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318	810	
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	2 925	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	354
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997

DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	BUD (44 sexdecies)	992			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352 19 499 354

Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 370 19 499 372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER			
	Libellé	Montant	
TVS			249
PENALITES			105

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libelle

Montant

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AP RENOV				Néant ☐ *							
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 000	442		444		446	1 000				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	51 678	462	21 658	464	41 095	466	32 242				
	Autres immobilisations corporelles	470	5 298	472	1 665	474	3 779	476	3 184				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	57 976	492	23 323	494	44 874	496	36 426				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions dotations amortissements aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises		Diminutions amortissements afférents		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		1 000	532	534		536		1 000			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		33 344	552	7 133	554	26 758	556	13 719			
	Autres immobilisations corporelles	560		4 009	562	589	564	3 053	566	1 545			
TOTAL		570		38 353	572	7 721	574	29 811	576	16 263			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
		RENAULT TRAFIC VOLE	DACIA 25/2/23	IPHONE HS	APPLE HS	IPHONE HS							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values							
						Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
	1	18 875	18 875	13 976	13 976								
	2	20 220	5 883	14 337	14 000	(337)							
	3	1 432	1 432										
	4	716	484	232	(232)								
	5	1 632	1 138	494	(494)								
	6												
	7												
	8												
9													
10													
Total	578	42 874	580	27 811	582	15 063	584	27 976	586	12 913	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL						596		12 913		585		597	
												599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFiP N° 2033-D-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AP RENOV		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter		
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée				374	29 774
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	13 255
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AP RENOV		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués prestations de services et marchandises				108	220 591
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	220 591
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	63
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	28 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	28 063
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	51 917
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	76 893
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	128 815
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	119 839
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	119 839
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre 020 ☒					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	220 591
Effectifs au sens de la CVAE *				023	2 00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence 024 0 1 0 1 2 0 2 4 016 3 1 1 2 2 0 2 4					
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4 SIREN 5 2 8 5 9 0 2 5 0

Dénomination de l'entreprise AP RENOV

Adresse (voie) 25 ch des pelouses d'Avron

Code postal 9 3 3 6 0 Ville NEUILLY PLAISANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

300

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

RAMOS

Prénom(s)

ALEXANDRE

Nom marital

RAMOS

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

150

Naissance :

Date 07/10/1979

N° Département

99999

Commune

ourem

Pays

PT

Adresse :

N° 25

Voie

CH DES PELOUSES D AVRON

Code postal

93360

Commune

NEUILLY PLAISANCE

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

MARTINS LOPES

Prénom(s)

PEDRO MIGUEL

Nom marital

MARTINS LOPES

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

150

Naissance :

Date 04/10/1977

N° Département

99999

Commune

santa maria

Pays

PT

Adresse :

N° 25

Voie

CH DES PELOUSES D AVRON

Code postal

93360

Commune

NEUILLY PLAISANCE

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1 (1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 5 2 8 5 9 0 2 5 0

Dénomination de l'entreprise AP RENOV

Adresse (voie) 25 ch des pelouses d'Avron

Code postal 9 3 3 6 0

Ville NEUILLY PLAISANCE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant 528590250

AP RENOV

25 ch des pelouses

Désignation du déclarant d'Avron

93360 NEUILLY PLAISANCE

Code activité NAF

Référence d'Obligation Fiscale TDFC IS1

Référence d'Obligation Fiscale CVAE CVAE1

Désignation du conseil

☐ Pas de conseil
☐ Comptable MME SELVE SYLVIE
☐ Cabinet Conseil
☒ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal RS

Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) IS

Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N 01/01/2024

Date de clôture de l'exercice ou période N 31/12/2024

Durée de l'exercice ou période N 12

Date d'arrêt provisoire des comptes

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2023
(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) 12

D. MONNAIE

Code monnaie EUR

SARL AP RENOV
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 6 000.00 euros
Siège social : 25 Chemin des Pelouse d'Avron 93360 Neuilly Plaisance
R.C.S. BOBIGNY B 528 590 250
(2010 B 07322)

-.-.-.-

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025, à 19 heures,

Les associés de la société AP RENOV, société à responsabilité limitée au capital social de 6 000.00 euros, dont le siège social est à NEUILLY PLAISANCE, 25 Chemin des Pelouses d'Avron, immatriculée au registre du commerce de BOBIGNY sous le numéro B 528 590 250, se sont réunis au siège de la société en assemblée générale ordinaire à la suite de la convocation qui leur a été faite par la gérance par lettre remise en main propre.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents ainsi que par les représentants des associés non présents.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur ALVES RAMOS ALEXANDRE, gérant, préside la séance.

Monsieur MARTINS LOPES PEDRO MIGUEL est désigné comme secrétaire de la séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que deux associés, représentant 300 parts sur les 300 composant le capital social, sont présents.

Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion,
- la copie des documents adressés aux associés sur leur demande,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- 1/ Rapport de gestion sur la marche de la société pendant l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- 2/ Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance ;
- 3/ Affectation des résultats de l'exercice ;
- 4/ Fixation de la rémunération de la gérance ;
- 5/ Conventions réglementées et questions diverses.

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérance, lesdits rapports demeurant annexés au présent procès-verbal. Monsieur le président déclare alors que la discussion est ouverte.

Après échanges de vues, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

AAP ALP

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports de la gérance, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 tel qu'ils lui sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pendant l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 soit la somme de 15 410 euros, au compte autres réserves pour 3 333 € ce qui porte ce dernier à un solde créditeur de 22 656 € et 12 077 € de dividendes.

Le dividende net de contributions sociales est de 5 000 € par associé.

La mise en paiement est au 1^{er} juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Au titre de l'exercice 2024, Monsieur ALVES RAMOS Alexandre a été rémunéré au sein de la société, en tant que gérant pour 28 151€ bruts. Les charges sont supportées par AP Rénovation.

L'assemblée décide de porter la rémunération brute annuelle chargée (maximale) de Monsieur ALVES RAMOS Alexandre à 60.000€ pour 2025.

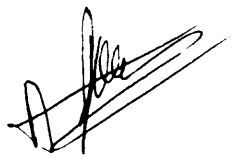
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents.

LA GERANCE ET LES ASSOCIES

M ALVES RAMOS Alexandre



M MARTINS LOPES Pedro Miguel



SARL AP RENOV
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 6 000.00 euros
Siège social : 25 Chemin des Pelouse d'Avron 93360 Neuilly Plaisance
R.C.S. BOBIGNY B 528 590 250
(2010 B 07322)

-.-.-.-

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

Mesdames et Messieurs les Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous présenter notre rapport sur la marche de la société pendant l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que nos propositions d'affectation des résultats.

Mon rapport, de même que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, la liste des associés, les registres des délibérations de l'assemblée générale dont la loi prescrit la communication aux associés, ont été tenus à votre disposition pendant les quinze jours qui ont précédé cette réunion, et adressés à ceux d'entre vous qui nous en ont fait la demande, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Vous voudrez bien nous en donner acte.

1. PRESENTATION DU BILAN.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, sont d'une durée de douze mois.

2. MARCHE DE LA SOCIETE.

L'exercice 2024 a dégagé un chiffre d'affaires de 220 591€ contre 224 184€ en 2023, avec une légère baisse de 3 593€.

Il est donné lecture du bilan du 31 décembre 2024 dont le montant s'élève à 100 829 € contre 93 609 € en 2023.

En ce qui concerne le résultat d'exploitation, c'est un bénéfice de 6 118 € contre 6 558 € en 2023.

Le bénéfice net après impôt est de 15 410€ contre 3 961€ en 2023.

3. AFFECTATION DES RESULTATS.

L'assemblée, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 soit la somme de 15 410 euros, au compte autres réserves pour 3 333 € et 12077€ en dividendes.

Rappel des distributions

En ago du 30 juin 2024 la société a distribué 12 077 €.

La société a procédé à une distribution de dividendes en 2015 pour 18 935€

Et en 2014 pour 16 000€

4. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES.

Nous vous informons que notre société n'a procédé à aucune prise de participation ou de contrôle d'une société au cours de l'exercice écoulé, au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.

AAR TLP

5. ACTIONNARIAT.

Par application des dispositions de l'article 356.3 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, nous vous donnons les informations suivantes concernant les principaux associés à la date d'arrêté du présent rapport, étant précisé que le capital de notre société est divisé en 300 parts sociales de 20.00 € de montant nominal.

- Personnes détenant plus de la moitié du capital social :

Aucun associé détient plus de la moitié du capital social.

- Personnes détenant plus du tiers du capital social :

Nonobstant les informations précédentes, deux associés détiennent plus du tiers du capital social.

- Personnes détenant plus du cinquième du capital social :

Nonobstant les informations précédentes, aucun autre associé ne détient plus du dixième du capital social.

- Personnes détenant plus du dixième du capital social :

Nonobstant les informations précédentes, aucun autre associé détient plus du dixième du capital social.

- Personnes détenant plus du vingtième du capital social :

Nonobstant les informations précédentes, aucun autre associé ne détient plus du vingtième du capital social.

- Sociétés contrôlées :

Néant.

6. QUITUS A LA GERANCE.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils vous sont présentés et de donner par la même à votre gérance quitus de sa gestion pendant le dit exercice.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par un vote en adoptant les résolutions dont nous allons maintenant vous donner lecture.

La gérance.

